

**POUR DÉCISION**

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Deuxième rapport supplémentaire:
Approche stratégique de la gestion
internationale des produits chimiques****Aperçu de l'Approche stratégique**

1. Conformément au paragraphe 22 des conclusions concernant la santé et la sécurité au travail adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (juin 2003), dans lequel il est dit que le BIT devrait contribuer aux travaux en vue de la mise au point d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, on trouvera en annexe au présent document les textes de l'Approche stratégique ainsi élaborée, pour examen par le Conseil d'administration. L'Approche stratégique a été établie sous sa forme définitive et adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Doubai, Emirats arabes unis, 4-6 février 2006), à laquelle ont participé des représentants de 151 gouvernements, neuf organisations du système des Nations Unies, huit organisations intergouvernementales et 47 organisations non gouvernementales, parmi lesquelles le Conseil international des associations de producteurs chimiques (ICCA) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Dans une décision adoptée à sa 9^e session extraordinaire (Doubai, Emirats arabes unis, 7-9 février 2006), le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souscrit à l'Approche stratégique et au rôle et aux activités devant être assumés par le PNUE en vue de sa mise en œuvre. L'Assemblée mondiale de la santé a pris acte à sa 59^e session (mai 2006) de l'Approche stratégique, et le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a lui aussi souscrit au processus (mars 2006).
2. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques comprend trois textes principaux (voir annexe): la Déclaration de Doubai sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial. Les résolutions adoptées par la conférence portent notamment sur les dispositions relatives à la mise en œuvre, le Programme de démarrage rapide et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique.
3. L'Approche stratégique vise entre autres à répondre au problème posé par la pollution que les produits chimiques entraînent aujourd'hui encore dans différentes régions, aux dépens de la santé et du bien-être de millions de personnes. Elle répond aussi au besoin, circonscrit précédemment, d'améliorer l'efficacité de l'évaluation et la gestion des risques liés aux

produits chimiques en vue de parvenir d'ici à 2020, comme énoncé au paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg de l'ONU, à une bonne gestion des produits chimiques. La portée de l'Approche stratégique s'étend aux domaines suivants: a) aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail; b) produits chimiques agricoles et industriels, le but étant la promotion du développement durable et le suivi des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie, y compris dans les produits en contenant. L'Approche stratégique ne s'applique pas aux produits si les aspects liés à la sécurité des substances et produits chimiques pour la santé et l'environnement sont déjà réglementés par une instance ou une disposition nationale de contrôle alimentaire ou pharmaceutique. L'Approche stratégique n'est pas un instrument juridiquement contraignant. Le Plan d'action mondial précise les activités non contraignantes que les parties prenantes pourront entreprendre pour honorer les engagements pris dans la déclaration de haut niveau et la Stratégie politique globale et atteindre les objectifs qui y sont énoncés, en fonction de leur applicabilité.

4. La conférence se réunira à nouveau en 2009, 2012, 2015 et 2020 en vue d'assurer la révision périodique des progrès dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et son secrétariat sera installé dans les locaux du PNUE. Les autres arrangements institutionnels à l'appui de la mise en œuvre et de l'évaluation des progrès de l'Approche stratégique incluront des correspondants nationaux, une coordination au niveau national (des procédures interministérielles sont recommandées), des correspondants régionaux, des réunions régionales (selon que de besoin) et, au niveau international, un processus d'examen périodique. En outre, le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), dont sont membres l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR, le PNUE, l'ONUDI et l'OCDE (le PNUD et la Banque mondiale jouissant de leur côté du statut d'observateur), a été invité à continuer à coordonner les activités et les programmes de travail de ces organisations intergouvernementales. Il a été décidé en outre que, selon qu'il conviendrait, les sessions à venir de la conférence devraient se tenir à intervalles très rapprochés des réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes.
5. Le Programme de démarrage rapide, qui est assorti d'un Fonds d'affectation spéciale, a pour objectif de soutenir les activités initiales nécessaires au renforcement des capacités et à la mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie de transition. La conférence a invité les représentants des sept organisations participant à l'IOMC et le PNUD à constituer un comité de mise en œuvre pour les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide et décidé de subordonner ce programme à un conseil exécutif composé de deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies ainsi que de tous les donateurs bilatéraux, non bilatéraux et autres contributeurs au programme.

Effets principaux pour l'OIT

6. Pour l'OIT, les principaux effets des négociations sur l'Approche stratégique découlent de l'incorporation de l'ensemble des priorités énoncées dans la présentation officielle du Bureau à la deuxième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique (Nairobi, octobre 2004). L'OIT avait demandé à cette occasion que l'Approche stratégique revête un caractère multisectoriel, que des dispositions institutionnelles permettent la participation de ses mandants (gouvernements, employeurs et travailleurs), qu'il soit pris acte du rôle important qu'elle-même pouvait jouer pour garantir la mise en œuvre des textes à l'endroit des personnes les plus exposées aux dangers des produits chimiques, à savoir les travailleurs, et enfin que l'Organisation fasse partie du comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale.

7. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a pris acte que les conventions de l'OIT relatives aux produits chimiques, à savoir la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, et la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, constituaient un cadre de référence pour une bonne gestion des produits chimiques sur le lieu de travail. L'importance d'une mise en œuvre effective du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) des produits chimiques a aussi été soulignée en vue de limiter les effets nuisibles des produits chimiques sur la santé et l'environnement. La mention de ces instruments essentiels dans la Déclaration de Doubaï signée par les ministres présents, ainsi que dans la Stratégie politique globale, et le fait qu'ils constituent des éléments fondamentaux du Plan d'action mondial attestent de leur importance.

Mesures de suivi envisageables

8. Dans le cadre du suivi de l'Approche stratégique, le Bureau doit appuyer les initiatives visant la mise en œuvre des activités relevant de l'Approche stratégique particulièrement pertinentes compte tenu du mandat de l'OIT, en consultation avec les mandants (gouvernements, employeurs et travailleurs) aux niveaux national, régional et international. La conférence a encouragé les organes directeurs des organisations intergouvernementales intéressées à souscrire à l'Approche stratégique, ou à la reconnaître par d'autres moyens appropriés, en vue d'incorporer ses objectifs dans les programmes de travail relevant de leurs mandats respectifs, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
9. La présence de l'OIT au sein du comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale permettra d'assurer qu'il est tenu compte dûment de l'avis de l'Organisation aux fins des décisions de financement liées au Programme de démarrage rapide. Le personnel sur le terrain a déjà été informé à ce sujet et invité à travailler avec les mandants et SafeWork à l'élaboration de projets pouvant être soumis au secrétariat de l'Approche stratégique en vue de leur financement par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. C'est là l'occasion, vu l'importance accordée aux conventions de l'OIT relatives aux produits chimiques et au SGH dans les documents de l'Approche stratégique, de chercher à obtenir du Fonds d'affectation spéciale des ressources supplémentaires aux fins de la poursuite, voire l'expansion, des activités en cours en matière de promotion (s'agissant des conventions) ou de renforcement des capacités (s'agissant du SGH, dans le cadre du programme conjoint OIT/UNITAR pour le renforcement des capacités du SGH).

10. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*

- i) prendre note des effets de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;*
- ii) souscrire aux activités de suivi proposées aux paragraphes 8 et 9.*

Genève, le 9 octobre 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 10.